

20250106_DL_01

**OBJET : Budget principal –
cotisations syndicales 2025**

Date de convocation :
20 décembre 2024

Date de séance :
06 janvier 2025

Date d'affichage :
15 janvier 2025

Membres en exercice : 46

Membres présents : 24

Membres votants : 29

*Séance en présentiel et
visioconférence,
conformément à la loi*

ABSENTS : cf. PVS

Adoptée l'unanimité

**Jours et heures d'ouverture du
syndicat mixte :**

Du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le 06 janvier à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. VARLET Philippe.

Etaient présents : Monsieur PARSIS, Monsieur VARLET, Monsieur PENAUD, Madame LHOMME, Monsieur DEBEUGNY, Monsieur DELFOSSE, Monsieur LEFEBVRE, Monsieur MASSET, Monsieur TRABOUILLET, Monsieur HAZARD, Monsieur GORRIEZ, Monsieur THUEUX, Monsieur PAYEN, Monsieur WALIGORA, Monsieur MAROTTE, Monsieur GEST, Madame LEMAIRE, Monsieur BEAUFILS, Monsieur BEAUMONT, Monsieur FAUVET, Madame DELETRE, Madame POUPART, Monsieur DECLE, Madame MAILLE-BARBARE.

Secrétaire de séance : Monsieur PARSIS Laurent

Pouvoirs :

Monsieur FRION donne pouvoir à Monsieur PAYEN
Monsieur DE JENLIS donne pouvoir à Monsieur VARLET
Madame ROY donne pouvoir à Monsieur GEST
Monsieur FOUCAULT donne pouvoir à Monsieur PARSIS
Monsieur JACQUES donne pouvoir à Monsieur PENAUD

La présente proposition fait suite aux éléments présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 02 décembre 2024. Au regard des dépenses projetées pour l'exercice 2025, il est proposé de porter la cotisation 2025 des membres de Somme Numérique à 0.45€ par habitant pour le Département de la Somme et 0.62€ par habitant pour les EPCI.

Cela représente une recette de 623 138,66€ pour le budget principal du syndicat mixte (-9% par rapport à l'année 2024).

LE COMITE SYNDICAL

- Vu les statuts du syndicat mixte,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du comité syndical du 02 décembre 2024,
- Vu le projet de Budget Primitif 2025.



DELIBERE

ARTICLE 1 – La cotisation 2025 des membres de Somme Numérique s’élève à 0.45€ par habitant pour le Département de la Somme et 0.62€ par habitant pour les EPCI. Le nombre d’habitants servant de base de calcul est issu des données publiées par la Direction Générale des Collectivités Locales sur le site du Ministère de l’Intérieur.

Membres	Cotisation 2024		Population 2024 source DGCL	Cotisation 2025	
Département	0,50	284 374,00	566 252	0,45	254 813,40
CA Amiens Métropole	0,67	124 155,02	184 918	0,62	114 649,16
CA Baie de Somme	0,67	33 229,32	49 051	0,62	30 411,62
CC Avre Luce Noye	0,67	14 893,43	22 098	0,62	13 700,76
CC de la Haute Somme	0,67	18 272,24	27 103	0,62	16 803,86
CC du Grand Roye	0,67	17 248,48	25 592	0,62	15 867,04
CC du Pays du Coquelicot	0,67	19 214,26	28 587	0,62	17 723,94
CC du Val de Somme	0,67	18 143,60	26 934	0,62	16 699,08
CC du Vimeu	0,67	15 332,95	22 833	0,62	14 156,46
CC Est de la Somme	0,67	13 608,37	20 143	0,62	12 488,66
CC Nièvre et Somme	0,67	18 887,97	28 099	0,62	17 421,38
CC Ponthieu Marquenterre	0,67	22 455,72	33 459	0,62	20 744,58
CC Somme Sud-Ouest	0,67	26 234,52	38 920	0,62	24 130,40
CC Terre de Picardie	0,67	12 313,93	18 259	0,62	11 320,58
CC Territoire Nord Picardie	0,67	21 159,94	31 450	0,62	19 499,00
CC Villes Sœurs	0,67	24 703,57	36 627	0,62	22 708,74
		684 227,32			623 138,66

ARTICLE 2 – Ces cotisations revenant au budget principal, seront prélevées en début d’année 2025 pour tous les membres par l’émission de titres de recette de Somme Numérique.

ARTICLE 3 – Le Président et le Trésorier du Grand Amiens et amendes sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l’exécution de la présente délibération.